

le MAG,

N°81

Printemps - Été 2018

st-aignan
de
GRAND
Lieu



Des idées de sorties pour l'été p10-13



p.7

Vers un retour
à l'école à 4 jours



p.8

Aménagement
de logements sociaux

SOMMAIRE

4

Actu métropole
et interco

5

Actu mairie

10-13

Dossier
Des idées de sorties
pour l'été

14

Vivre à
Saint-Aignan de
Grand Lieu

18

Bloc notes

Nous demandons réparation(s) !

Au moment où la Préfète de région, Madame Nicole Klein, concentre sa sollicitude en direction de ceux qui ont défié l'État qu'elle représente, insulté l'ordre et la démocratie républicaines, faut-il rappeler une fois encore que les victimes de la décision funeste prise en Conseil des ministres, le 17 janvier 2018, ce sont les riverains de Nantes-Atlantique ?

Auprès des uns, on s'empresse puis on temporise ; on négocie des dispositions dérogatoires aux règles d'attribution des terres agricoles. Aux autres, on promet « des compensations exemplaires », mais on ne propose que le minimum syndical : une révision du PEB et du PGS dans des délais confortables et l'adoption d'un PPBE. Une application du droit, rassurante dans ce contexte mais très minimaliste, et gérée avec une froideur toute administrative.

Quand le Premier ministre, Édouard Philippe, a promis le 17 janvier, pour « le village » de Saint-Aignan de Grand Lieu, des compensations exemplaires, fallait-il relever une ambiguïté ailleurs que dans l'usage du terme de village pour qualifier une commune de 4 000 habitants ? Le mot exemplaire s'entend avec une connotation vertueuse : ce qui fait exemple c'est ce qui est juste et moral.

Évoquer des compensations, c'était l'aveu d'un préjudice subi par les riverains de Nantes-Atlantique qui devraient



continuer de subir les nuisances aéroportuaires alors même qu'ils vivent depuis des décennies avec la promesse du départ de cet aéroport.

Nous ne réclamons pas seulement la mise en œuvre de toutes mesures de sécurité contre les nuisances sanitaires et environnementales, c'est la moindre des choses ! Nous demandons réparation des préjudices. De façon exemplaire.

Jean-Claude Lemasson
Maire et vice-président
de Nantes Métropole

Aéroport : l'État tarde à clarifier ses engagements

Suite à la décision d'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique du 17 janvier 2018, Saint-Aignan de Grand Lieu est à l'offensive sur tous les fronts pour défendre ses intérêts et ceux de ses habitants : intercommunal, régional, gouvernemental, juridique.... Pour l'heure, l'État peine à apporter des réponses concrètes.

Parlement des territoires

Le 12 février, la présidente de la Région a réuni une assemblée exceptionnelle, baptisée « parlement des territoires », en invitant le maire. Objectif : organiser le rebond collectif de l'ensemble des acteurs politiques, économiques... Une résolution a été votée exigeant « le respect rapide et intégral des engagements pris par le Premier ministre le 17 janvier ». La signature d'un Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire a été expressément demandée à l'État. Et des mesures compensatoires ont de nouveau été sollicitées pour Saint-Aignan de Grand Lieu.

Rencontre avec Nicolas Hulot

Le maire a été reçu à sa demande par Nicolas Hulot, le 29 mars, à Paris. Le ministre de l'Écologie lui a assuré qu'un arrêté était en cours pour classer l'aéroport de Nantes-Atlantique parmi les aéroports devant bénéficier d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en respect du droit européen. Il répond ainsi au recours déposé par la commune. Ce PPBE permettra ensuite de mieux protéger les riverains des nuisances. Rien en revanche concernant l'avenir de la commune, les rives de Grand

Lieu, le droit de délaissement, les compensations exemplaires promises...

Point d'étape avec le conseiller spécial

Le 17 avril, trois mois, jour pour jour après la décision de l'État de ne pas transférer l'aéroport, les maires des communes riveraines et Nantes Métropole ont fait le point avec Francis Rol-Tanguy, le conseiller spécial de la ministre des Transports sur ce dossier. Ils lui ont rappelé que la priorité était la protection des populations, exigeant une révision rapide du Plan de gêne sonore (PGS) et du Plan d'exposition au bruit (PEB). En attendant, Jean-Claude Lemasson demande à l'État des garanties pour que l'arrêté du 24 avril 2006 soit respecté. Il interdit aux avions les plus bruyants de décoller ou d'atterrir à Nantes-Atlantique entre 22h30 et 6h.

Commission de l'environnement

Le 27 avril, la préfecture a réuni la commission consultative de l'environnement de Nantes-Atlantique. À l'ordre du jour : la révision du Plan de gêne sonore. Ce PGS permet aux riverains impactés par le bruit de percevoir des subventions pour l'insonorisation des logements. À cette occasion, Jean-Claude Lemasson est revenu sur la hausse

de 10 % du trafic à Nantes-Atlantique au 1er trimestre 2018. Il a rappelé que le débat public de 2006 limitait le trafic à 56 000 mouvements par an et demande donc à ce que le trafic soit calibré à cette jauge, sans dépassement. Il a aussi demandé un périmètre de PGS le plus large possible et des aides déplaçonnées.

Réunion avec Elisabeth Borne

Le 4 mai, Elisabeth Borne s'est entretenue à la préfecture de Loire-Atlantique avec quelques élus locaux. Elle a annoncé l'organisation d'une consultation publique à partir de la rentrée de septembre 2018 (après des réunions de travail avec les acteurs locaux) sur la question de l'agrandissement et du réaménagement de l'aéroport nantais. La ministre des Transports a aussi confirmé l'élaboration d'un PPBE qui pourrait être adopté courant 2019. Le PEB serait révisé pour 2020. Le PGS devrait être adopté au premier trimestre 2019.

Rendez-vous ministériel en attente

Le maire a sollicité un rendez-vous auprès du Premier ministre. La demande a été acceptée mais aucune date n'a encore été fixée.

50

C'est le nombre de cartes d'électeur qui ont été adressées à la mairie suite à l'annonce du 17 janvier. Une manière pour des électeurs (parfois non Aignanaï) de signifier à l'État que son déni de démocratie est lourd de conséquence. Désormais, ils n'iront plus voter puisque la consultation référendaire de juin 2016 n'a pas été prise en compte. La mairie a fait suivre ces cartes d'électeurs au Président de la République le 21 mars pour illustrer le désarroi de ses administrés. Parallèlement, le Collectif citoyen engagé pour le transfert de l'aéroport en a collecté 4 200 autres à travers le département.

Registre

Comme annoncé à l'occasion de la cérémonie des vœux du 2 février, un registre se tient à la disposition de la population à l'accueil de la mairie. Des Aignanaï y ont déjà exprimé leur colère ; leur refus de voir la piste s'agrandir, leur souhait que les vols de nuit soient interdits ; leur désir de prise en charge intégrale de l'isolation phonique des habitations... N'hésitez pas à en faire de même.



Photo de Une :
Merci à Julia,
Timothée et
Enzo d'avoir
pris la pose
dans leur jardin,
à Saint-Aignan
de Grand Lieu.

Edition : Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu • **Directeur de la Publication :** Jean-Claude Lemasson • **Directeur de la Rédaction :** Pierre Périn • **Responsable du Service Communication :** Myriam Bouet • **Rédaction et photos :** Stéphanie Le Goff • **Maquette :** Mediapilote Impression à 2 000 exemplaires, papier recyclé 100%, encres végétales et label Imprim'Vert : Offset 5

Une nounou en un clic

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ? Le Conseil départemental vous aide à trouver une assistante maternelle grâce à son nouveau site internet : assmat.loire-atlantique.fr

Il suffit d'indiquer quand vous souhaitez faire garder votre enfant, son âge et votre secteur géographique. Instantanément, le nombre d'assistantes maternelles répondant à vos critères s'affiche. Pratique, une carte les géolocalise. Conseils pour prendre contact, faire le bon choix, établir un contrat, parler rémunération... vous y trouverez toutes les informations nécessaires. Cependant, attention ! Toutes les assistantas maternelles agréées ne figurent pas encore sur ce site ; seulement celles qui se sont inscrites, soit un peu plus de la moitié des 13 500 exerçant en Loire-Atlantique. Le Relais d'assistante maternelle (Ram) du Sivom d'Herbauges (pour les communes de Bouaye, Brains, Saint-Aignan de Grand Lieu et Saint-Léger les



Françoise Grison, responsable du Ram, encourage les assistantes maternelles à utiliser le nouveau site internet du Département.

Vignes) dispose d'une liste plus complète des assistantes maternelles agréées. Françoise Grison, sa responsable, encourage les assistantes maternelles qui ne l'auraient pas fait à activer leur profil sur ce site (c'est gratuit) pour gagner en visibilité et décrocher de nouveaux contrats. "Les parents recherchent désormais leur

assistante maternelle sur internet : c'est dans l'air du temps ! Lancez-vous ! En cas de besoin, je suis là pour vous assister."

Ram : 2 place du Bois Jacques, Bouaye. Tél. 02 40 32 53 52.

Nouveaux services sur Nantes dans ma poche

Depuis deux ans, l'application Nantes dans ma poche vise à faciliter la vie des habitants de la métropole. On y consulte les infos trafic, le menu des cantines (dont celle de Saint-Aignan de Grand Lieu), l'agenda des manifestations... Depuis peu, de nouveaux services sont disponibles comme les horaires de train. Il suffit de renseigner sa gare de proximité et de s'abonner aux lignes empruntées pour disposer des informations et recevoir des alertes en cas de souci. Nantes dans ma poche a déjà été téléchargée gratuitement plus de 100 000 fois, pourquoi pas vous ?



La boîte à outils des entrepreneurs

Vous êtes entrepreneur ? Vous recherchez des locaux ? Vous voulez recruter ? Vous envisagez de mettre en place un plan de mobilité ? Et si vous consultiez l'application gratuite Nantes Entreprises dans ma poche (entreprises.nantesmetropole.fr) ? Fruit d'une collaboration unique en France entre Nantes Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes-Saint-Nazaire, cette plate-forme web a été conçue comme une boîte à outils visant à simplifier la vie des entrepreneurs. Sous trois rubriques, l'internaute retrouve en ligne des informations sur la recherche immobilière et foncière ; la création et la reprise ; l'emploi ; l'innovation ; les aides et financements, etc. Pour les questions plus précises, le contact des 11 développeurs économiques de Nantes Métropole est disponible. Tout comme un numéro d'appel unique : 02 53 93 83 03.

Le budget 2018 à la loupe

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 mars, le budget 2018 a été voté lors du conseil municipal du 9 avril.

Le budget de la commune a été voté dans un contexte économique national qui s'améliore progressivement. La croissance repart modérément. Le chômage poursuit sa lente décrue. Le déficit public se redresse peu à peu. L'inflation et les taux d'intérêts restent faibles.

Bonne gestion financière

La bonne gestion financière de la commune a permis d'absorber la baisse conséquente des dotations de l'État, passée de 432 000€ en 2009 à 44 000€ en 2017. Cette année, il n'est pas prévu de nouvelle baisse de ces dotations. En

revanche, l'État demande aux collectivités locales de poursuivre leur effort de maîtrise de la dépense publique pour réduire le déficit national : 13 milliards d'économie sont souhaités d'ici 2022.

Allègement de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation va disparaître pour 80% des foyers. Cette réforme de l'État sera progressive : réduction de 30% en 2018 puis 65% en 2019 et 80% en 2020. Pour les collectivités, la suppression de cet impôt local signifie perte de recettes. Mais l'État s'est engagé à compenser ces pertes à l'euro près, tout au moins jusqu'en 2020 ! Saint-Aignan de Grand Lieu a fait le choix de ne pas augmenter les impôts. La taxe d'habitation est ainsi stable depuis 2010 ; la taxe foncière (bâti et non bâti) depuis 2004.

Poursuite des investissements

Pour gérer son budget, la commune maintient le cap qu'elle s'est fixé depuis le début du mandat : maîtriser ses dépenses de fonctionnement (notamment les dépenses de personnel) tout en poursuivant une dynamique d'investissements. Et ce, pour assurer aux habitants un bon niveau de services et un cadre de vie agréable. Des projets sont sur les rails en faveur de l'enfance, la jeunesse, le sport... Notamment la construction de la nouvelle Maison des jeunes, le réaménagement du parc de Grand Lieu ainsi que celui des terrains sportifs extérieurs, la rénovation du centre-bourg historique (en particulier le presbytère et son parc)... Le tout, de nouveau, sans recourir à l'emprunt.



Parole d' élu Daniel Coutant, conseiller délégué aux finances :

Malgré la décision gouvernementale d'abandon du transfert de l'aéroport le 17 janvier dernier, le budget 2018 marque notre volonté de maintenir - voire de renforcer - la dynamique de notre territoire en poursuivant notre politique d'investissement. Et ce, dans l'attente de la construction d'un nouvel avenir pour Saint-Aignan de Grand Lieu si cela devient possible.



10,8 M€

Le budget s'élève à 10,8 millions d'euros dont 7,4 millions pour faire fonctionner les services proposés à la population et 3,4 millions consacrés à l'investissement.



3 M€

La commune investit plus de 3 millions d'euros pour améliorer le quotidien des Aignonais.



30%

La taxe d'habitation va baisser de 30% en 2018 jusqu'à 80% en 2020.



110 000 € de subventions votées pour soutenir les associations. Voir page 6.



EN DIRECT
DU CONSEIL

Conseils municipaux du 19 mars et du 9 avril

Soutien constant aux associations

En 2018, Saint-Aignan de Grand Lieu consacre 110 000€ pour aider les associations. Un choix politique guidé par la conviction que ces associations contribuent pleinement à la vie de la commune et qu'il est nécessaire de les soutenir.

Environ 62 000€ sont répartis entre 29 associations œuvrant pour la vie locale dont l'association Loisirs et culture, Verti'lac, le Football club de Grand Lieu, Outils et traditions, l'Amicale laïque, le Club des hérons, de théâtre, de vélo...

Un peu plus de 11 000€ sont accordés à 35 associations intervenant dans le domaine social ou en direction des publics les plus fragiles comme les Restos du cœur, Ankadibe, le collectif T'cap...

Près de 6 000€ sont attribués à 7 associations et organismes agissant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse comme l'Apel ou l'Unaape (la FCPE n'a pas exprimé de besoin cette année).



Le Cyclo club de Grand Lieu.

À cela s'ajoutent près de 22 000€ de subventions à la coopérative scolaire de l'école Jules d'Herbauges ainsi que

9 000€ pour l'école Saint-Pierre pour permettre des pratiques éducatives de qualité.

En bref

Nouvel élu

Suite à la démission de Gwénola Desmas, le 24 janvier dernier pour des raisons personnelles, un nouvel élu a fait son apparition dans les rangs de l'opposition. Il s'agit de Mickaël Evelinger. Il siège dans les commissions Solidarités et Déplacements ainsi qu'au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Vidéo protection

La commune pourrait recourir à la vidéo protection (à ne pas confondre avec la vidéo surveillance de l'espace public) pour protéger ses bâtiments publics d'éventuels actes de vandalisme. Nantes Métropole a proposé de mettre en place un groupement de commandes visant l'achat et l'installation de caméras dans les équipements communaux pour réduire les coûts. Saint-Aignan de Grand lieu y prend part, 15 autres communes sont dans la même dynamique.

Maison paroissiale

La commune va acheter la maison paroissiale située 4 rue des Frères Rousseau en vue de réaménager et de sécuriser le carrefour où elle se situe : juste à l'entrée de la place Millenia.

Ville et aéroport

La commune adhère à l'association Ville et Aéroport qui fédère les communes riveraines des principaux aéroports français. Objectifs : partager ses réflexions avec d'autres villes françaises situées à côté d'un aéroport et mettre en œuvre des actions concertées auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques concernés par le transport aérien.

65€ par élève

Un budget de 65€ par élève a été voté pour financer les fournitures scolaires,

livres, documentation et matériel pédagogiques achetés par l'école Jules d'Herbauges, soit un montant de près de 23 000€.

PDU

Le projet de « Plan de déplacements urbains (PDU) 2018-2027, perspectives 2030 » est soumis à enquête publique du 6 juin au 6 juillet en vue de recueillir les observations des habitants de l'agglomération avant une approbation en conseil métropolitain fin 2018. Suite à l'abandon du transfert de l'aéroport, la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité de l'aéroport a été inscrite au PDU. Saint-Aignan de Grand Lieu apportera une vigilance toute particulière à la prise en compte de cet objectif dont l'enjeu est double : la desserte des zones économiques (D2A, pôle d'innovation Jules Verne, Bois Cholet) et la centralité de la commune.

Rythmes scolaires : vers un retour à 4 jours d'école



À la rentrée de septembre 2018, il n'y aura plus classe le mercredi matin.

Après les familles et les enseignants, les élus se sont exprimés sur les rythmes scolaires. Un consensus se dégage en faveur d'un retour à quatre jours d'école. À l'Éducation nationale maintenant de valider ce choix.

La plupart étaient alors restées à quatre jours, comme l'école Saint-Pierre. Depuis 2017, le gouvernement donne la possibilité aux communes qui le souhaitent de revenir à l'école à quatre jours sur dérogation.

surtout les petits. Même souhait et même constat côté enseignants ce qui a été confirmé par les conseils d'écoles extraordinaires du 15 mars dernier se prononçant en faveur d'un retour à 4 jours à hauteur de 55 % en élémentaire et de 69 % en maternelle.

Concertation des familles et des enseignants

Au plan national comme dans l'agglomération nantaise, chaque commune a pris le temps de la réflexion et de la concertation avant de trancher. À Saint-Aignan de Grand Lieu, deux temps de concertation ont été organisés auprès des familles ; l'un début décembre, l'autre courant février.



Seulement la moitié des familles concernées ont répondu. 60 % d'entre elles se sont prononcées en faveur d'un retour à quatre jours considérant que le nouveau rythme fatiguait davantage les enfants,

Vote en conseil municipal

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril, les 27 élus se sont à leur tour exprimés à bulletin secret. 12 élus ont voté pour le maintien à 4,5 jours de classe ; 13 élus ont voté en faveur d'un retour à 4 jours ; auxquels s'ajoutent deux votes blancs. Une légère majorité souhaite donc le retour à l'école sur quatre jours dès le 3 septembre 2018 ce qui induit l'arrêt de l'école le mercredi matin et un retour aux horaires en vigueur avant 2014. L'Éducation nationale se prononcera sur cette décision le 7 juin prochain.

Et dans les autres communes de Nantes Métropole ?

14

communes maintiennent les 4,5 jours de classe dans l'immédiat : Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Jean de Boisseau, Saint-Sébastien sur Loire, Thouaré sur Loire, Vertou.

10

communes reviennent à 4 jours : Basse-Goulaine, Bouaye, Carquefou, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Léger les Vignes, Sainte-Luce sur Loire, Sautron.

Aménagement de logements sociaux



Esquisses des logements dans l'ex-école Notre-Dame.

Des logements vont être réhabilités ou construits. Le coup d'envoi des travaux est prévu en septembre.

Cinq bâtiments appartenant à la commune vont être réhabilités pour devenir des logements sociaux. Ils vont être vendus au bailleur social nantais Aiguillon Construction qui s'engage en retour à les remettre en état et à les louer courant 2019. Ils pourraient convenir à des jeunes qui souhaitent prendre leur indépendance.

Ces bâtiments se situent rue des Frères Rousseau. L'ex Maison de la nature abritera un T1 et un T3 ; l'ex Maison des associations un T2 et un T3 ; l'ancien logement de fonction de l'école Notre-Dame un T2 et un T4 ; pour la maison située au n°6, le nombre de logements reste à définir. Dans la foulée, l'appartement situé près du bureau de Poste sera rafraîchi. Il n'aura plus vocation à être un logement d'urgence ; ce sont ceux aménagés dans l'ancienne école Notre-Dame qui le deviendront.

Au village du Moulin des Rives, cinq nouveaux logements adaptés aux personnes âgées vont être construits. Il s'agira de quatre petites maisons mitoyennes de plain-pied (type T2) avec jardinet et terrasse ainsi que d'un appartement... Cela permettra de passer de 12 à 17 logements dédiés aux seniors et ainsi aider les personnes âgées à rester à domicile dans la commune*.

* Ces logements s'adressent aussi aux parents des Aignonais.

Chèque énergie

L'État remplace les tarifs sociaux de l'énergie par le chèque énergie. Il est destiné aux ménages aux revenus modestes pour payer leurs factures d'électricité, de gaz mais aussi de fioul, de bois... Pour le recevoir, il n'y a aucune démarche à accomplir. Il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration d'impôts auprès des services fiscaux l'année précédente. Si vous êtes bénéficiaire, vous le recevrez une fois par an à votre domicile. Le premier envoi a été effectué en avril. Son montant varie de 48€ à 227€ selon le revenu fiscal et la composition du foyer. Il est possible de connaître le montant de son chèque et la date d'envoi en appelant le numéro vert : 0 805 204 805.



Parole d'élue Valérie Lieppe de Cayeux,

Adjointe aux Solidarités, déléguée à l'insertion sociale et professionnelle :

L'annonce de l'abandon du transfert de l'aéroport nous a amenés à réfléchir à la pertinence de l'aménagement de logements sociaux à Saint-Aignan de Grand Lieu compte-tenu des nuisances sonores. Mais il nous a semblé difficile d'ajourner ce projet au regard du manque de logements dans notre commune et plus particulièrement de logements sociaux. De plus, maintenir ce projet permet de préserver notre patrimoine et de faire vivre notre centre-bourg.

Questions à Jérôme Brizard Stationnement : des règles à respecter



Pourquoi souhaitez-vous rappeler les règles de stationnement ?

Jérôme Brizard, adjoint au territoire, au cadre de vie, référent sécurité routière :

« Nous faisons le constat que les règles élémentaires de stationnement ne sont pas toujours respectées. Certains se garent en double file, d'autres sur le trottoir ; d'autres encore sur le parvis de la mairie (véridique !) en prétextant que c'est l'affaire d'une course de quelques minutes. Mais il faut perdre ces mauvaises habitudes d'autant que ces incivilités sont passibles de contraventions de 135€. J'invite à plus de civisme, à plus de courtoisie. Garons-nous sur les 9 parkings existants qui offrent 430 places de stationnement public ; respectons les places réservées aux personnes à mobilité réduite, les arrêts-minute. Même si c'est un peu plus loin, marcher quelques instants n'a jamais fait de mal à personne ! Les règles de partage de l'espace public favorisent le bien vivre ensemble et sont un gage de sécurité. »

Qu'en est-il des Aignonais qui proposent aux particuliers de stationner leur véhicule à leur domicile à des tarifs inférieurs à ceux de l'aéroport Nantes-Atlantique ?

« C'est une pratique qui se développe dans toutes les zones aéroportuaires, y compris chez nous. Des habitants arrondissent leur fin de mois ainsi. Or, il faut rappeler que cette activité est interdite dans les zones agricoles et naturelles et réglementée en zone urbaine. Une déclaration préalable doit être faite en mairie ; une autre auprès de l'administration fiscale. En pratique, peu d'habitants s'y astreignent, convaincus qu'en offrant seulement quelques places de stationnement, ils ne font rien de mal. Pourtant, il s'agit d'une activité commerciale puisqu'il y a échange d'argent. En l'absence de demande d'autorisation, ils s'exposent à des poursuites pénales et à un redressement fiscal d'autant qu'un premier recensement vient d'être fait. »

Permis de conduire

Pour favoriser la mobilité et l'insertion sociale et professionnelle, le Centre communal d'action sociale (CCAS) vient de décider d'accorder une aide de 250€ pour contribuer à financer le permis de conduire. Il s'agit d'une aide complémentaire pour toute personne qui a déjà obtenu une bourse au permis de conduire de la part de Pôle emploi, du Conseil départemental, du Conseil régional ou de Nantes Métropole dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes. Le bénéficiaire doit être domicilié à Saint-Aignan de Grand Lieu depuis plus de 3 mois et fournir le justificatif de versement de l'aide déjà accordée. L'aide est directement versée à l'auto-école.

Rens. 02 40 26 44 44.

Plan canicule

L'été, en cas de forte chaleur, Saint-Aignan de Grand Lieu prend part au Plan canicule. Ce dispositif gratuit permet de porter assistance aux personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées, isolées. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire sur un registre auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS). En cas de déclenchement par la préfecture, un agent communal téléphone chaque jour à chaque personne inscrite sur ce registre pour s'assurer qu'elle va bien et qu'elle ne manque de rien. Au besoin, un membre de la Protection civile peut se déplacer à son domicile. La mairie dispose aussi d'une salle climatisée susceptible d'être proposée.

Rens. 02 40 26 44 44.

Répertoire des stages

Pour la 2^e année consécutive, les communes de Bouguenais et de Saint-Aignan de Grand Lieu s'associent pour publier un répertoire qui comptabilise plus de 200 offres de stages (35 stages de professionnalisation, 63 stages d'observation, 69 stages opérationnels, 54 stages de mise en situation professionnelle), 21 offres d'apprentissage et 10 jobs d'été à pourvoir dans une quarantaine d'entreprises locales. Il a été mis à jour au printemps par Mariana Caron, stagiaire justement. Il est à consulter au service Social de la mairie.



Une partie de la rue des Frères Rousseau passera en sens unique cet automne lors des travaux de réhabilitation des logements sociaux. + d'infos sur le site internet.

Zoom sur la future Maison des jeunes dans le Mag d'automne.

Des idées de sorties pour l'été

Les jours s'allongent, la chaleur s'installe peu à peu, l'envie de prendre part à des activités de plein air, des sorties, des festivités se fait davantage ressentir. Tour d'horizon de l'offre estivale à Saint-Aignan de Grand Lieu.

Tour du Lac

10 juin

Un circuit pédestre de 73 km permet de faire le tour du Lac de Grand Lieu. Pour en avoir un aperçu, les 9 communes riveraines du lac se mobilisent dimanche 10 juin. Elles proposent deux circuits au choix au départ de Saint-Lumine de Coutais (au port, près du complexe sportif). Une randonnée de 21 km vous conduira jusqu'à Saint-Léger les Vignes (départ entre 8h et 9h). Une randonnée de 7 km vous emmènera à Saint-Mars de Coutais (départs entre 9h et 10h30). **Ravitaillements et retours assurés en car. Gratuit.** www.grandlieu-tourisme.fr



Fête de la musique

22 juin

Rendez-vous dans le parc du presbytère pour vivre une soirée rythmée. Éléves et professeurs de l'école de musique donneront le "la" en ouvrant les festivités. Puis, on découvrira sur scène Mezzo une formation nantaise qui revisite le répertoire de variété française façon jazz. Le groupe nantais Calyp's Atlantic apportera aussi son peps et sa bonne humeur en jouant du steel drum, ce tambour en acier originaire des Caraïbes. **Vendredi 22 juin, à partir de 19h, parc du presbytère. Gratuit.**

Fête de Pierre Aigüe

30 juin, 1er juillet

Une occasion unique de faire la fête autour du lac de Grand Lieu ! Ce week-end là, il est exceptionnellement possible de naviguer en barque sur ses eaux. Sur ses rives, de grandes tablées sont dressées. Le samedi soir, un dîner champêtre est servi. Cette année, il sera animé par Swing of France (jazz musette). Le dimanche midi, chacun déjeune en s'approvisionnant aux stands présents. L'ambiance musicale sera assurée par Les Canailles qui aiment à reprendre les tubes de Dutronc, Hallyday et Mitchell. Des animations seront proposées pour distraire petits et grands (maquillage, caricaturiste, espace de lecture...). Nouveauté 2018 : une balade contée sur l'eau ; une autre sur terre. **Samedi 30 juin de 15h30 à 23h et dimanche 1er juillet de 10h à 18h, site de Pierre Aigüe. Entrée libre. Balade en barque 2,5€ (gratuit - 12 ans). Embarcad'eau (balade commentée en barque et à pied + conte), dimanche, départ à 8h30 : 5€ (2,5€ pour les - 12 ans, demandeurs d'emploi, étudiants). Balade contée sur l'eau : samedi à 18h30 : 5€ (2,5€ pour les - 12 ans, demandeurs d'emploi, étudiants). Balade contée sur terre : dimanche, à 16h (gratuit). Dîner champêtre (à partir de 19h30) : 15€. Réservation : 02 40 26 44 44.**



Concert d'orgue

4 juillet

On dit de lui qu'il est "l'un des organistes les plus brillants de sa génération", "un trentenaire surdoué". Le Suisse Benjamin Righetti fait honneur à Saint-Aignan de Grand Lieu en venant y donner un concert cet été. Il s'installera à l'orgue de l'église. Un orgue unique dans le département. D'esthétique baroque allemand, il a été construit par le facteur d'orgue Denis Londe en 2000, et attire chaque année des musiciens de renom. Benjamin Righetti interprétera des œuvres sur le thème de « Bach et l'Italie ». Ce concert est organisé en partenariat avec l'association nantaise Orgue en Pays de la Loire. **Mercredi 4 juillet, à 20h30, à l'église. Tarif : 7€.**



Balade en barque

Juillet-août

Pour une balade au fil de l'eau, cap sur le port de l'Halbrandière. Depuis ce joli petit port, vous naviguez sur l'Ognon, une rivière qui prend sa source en Vendée (à Saint-Sulpice de Verdon) et se jette dans le lac de Grand Lieu. A bord d'une grande barque à bout pointu, le pigouilleur (du nom de la pigouille, la perche qui sert à faire avancer le bateau) vous fera découvrir les environs durant 1h30 à 2h jusqu'aux portes du lac de Grand Lieu.

Vendredis 20 juillet et 3 août, de 16h à 18h, port de l'Halbrandière. Gratuit, sur réservation : 02 40 26 44 44.



Observatoire des oiseaux

Juillet-août

Héron cendré, grande aigrette, grèbe huppé, foulque macroule... Le lac de Grand Lieu est un paradis pour les oiseaux. Chaque été, un observatoire en bois est installé sur ses rives à l'attention du grand public. Il est en libre accès. Le dimanche après-midi, une spécialiste des oiseaux, Emmanuelle Dulain, fauconnière établie à Saint-Aignan de Grand Lieu, est présente pour partager ses connaissances. Elle prête jumelles et longues-vues et apprend aux petits comme aux grands à exercer leur œil pour saisir des instantanés 100% nature. **Du 1er juillet au 26 août, site de Pierre Aigüe, en accès libre tous les jours ; séances commentées tous les dimanches (sauf le 5 août), de 15h30 à 18h30. Gratuit.**



Livres vagabonds

Juillet-août

L'été, les livres viennent à vous ! Dans le cadre de l'opération "Livres vagabonds", six boîtes à livres bleues sont installées dans la commune. Elles abritent des livres (essentiellement des romans, des polars pour petits et grands) qui sont gratuitement mis à disposition des passants. Il suffit d'ouvrir la boîte, de faire son choix et de repartir avec. Une fois lus, soit on les remet dans la boîte de son choix soit on les garde ! Les boîtes sont réapprovisionnées toutes les semaines. Les boîtes se situent : parking de la Maison de l'enfance ; parking du centre commercial ; place de l'église ; parc de Grand Lieu (près de la Pyramide de cordes) ; à la Noé Nozou (à côté du jeu de boules) ; à la Gendronnerie (à l'arrêt de bus Rinière).



Centre de loisirs

Juillet-août

C'est sur le site de la Plinguetière, dans le parc du château, que sont accueillis les 3-11 ans. Ouvert du 9 juillet au 31 août, le centre de loisirs organise des activités manuelles, artistiques, sportives, des ateliers culinaires... Des piscines hors-sol sont installées offrant de beaux moments de baignade. Des sorties vélos, des nuitées sous tipi sont également proposées. Parmi les temps forts : une veillée parents-enfants le 26 juillet et le spectacle des enfants le 30 août. **Rens. 02 40 31 09 42.**



Bourse aux livres et aux CD

8 septembre

La médiathèque organise sa seconde bourse aux livres. L'occasion de faire le plein de romans, albums, revues, BD et même - nouveauté 2018 - de CD, le tout pour une somme modique. L'ensemble des documents proposés proviennent du "désherbage" c'est-à-dire du tri effectué dans les rayonnages de la médiathèque pour laisser place aux nouveautés de la rentrée.

Samedi 8 septembre, de 10h à 14h, à la médiathèque. Entrée libre. Romans, albums, BD, CD : 1€. Revues : 1€ les 5.



Journée d'inscription aux activités associatives

8 septembre

A l'avant-veille de la rentrée scolaire, c'est parfois la course. Pour vous simplifier les démarches et surtout les concentrer en un même lieu, l'Espace Vie Locale organise une journée d'inscription aux activités associatives dans ses locaux. De nombreuses associations aignanaises y prennent part. Pensez à vous munir des pièces justificatives habituelles (attestation de résidence, certificat médical etc...).

Samedi 8 septembre, de 10h à 14h, à l'Espace Vie Locale. Rens. 02 40 26 44 71.



Espace jeunes

Juillet-août

Destinée aux 11-17 ans, la Maison des jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, de détente, d'activités, de sorties... encadrés par des animateurs. Elle est ouverte tout l'été, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h30 (sauf du 13 au 17 août). Pour les 11-14 ans, des activités sont proposées le matin, l'après-midi, parfois à la journée et en soirée. Pour les 14-17 ans, il n'y a pas de programme d'activités préétabli, c'est à la carte, selon les envies. **Rens. 02 40 24 48 59.**

Stage d'animation sportive départementale

Juillet-août

Le Conseil départemental organise des stages sportifs à l'attention des 7-12 ans tous les étés. Trois se déroulent à Saint-Aignan de Grand Lieu, salle de la Pavelle. Du 16 au 18 juillet : course d'orientation, disc golf, sarbacane. Les 19 et 20 juillet : cirque, accrogym, baseball et pétéca (sport traditionnel brésilien qui se joue avec un gros volant). Du 30 juillet au 3 août : basket-ball, ultimate, tennis, badminton. Gratuit pour les adhérents, 10€ pour les non adhérents. Prévoir tenue de sport, bouteille d'eau et pique-nique.

Inscription sur le site internet du Département, rubrique animation sportive.

Camps d'été

Juillet-août

L'Espace jeunes organise deux camps cet été à l'attention des 12-16 ans. Le premier du 9 au 13 juillet, orienté sport, nature, à Piriac (12 places). Le second du 23 au 27 juillet, consacré aux activités nautiques, à Saint-Michel Chef Chef (12 places). A cela s'ajoute un troisième camp dit "passerelle" coorganisé avec le centre de loisirs de la Plinguetière afin de faire le lien entre les deux structures. Destiné aux 10-11 ans, il se déroulera du 20 au 24 août, à Pont Caffino (44) avec canoë, escalade, paddle, tir à l'arc au menu (16 places). Inscriptions à partir du 28 mai : **02 40 26 48 59.** Le centre de loisirs propose deux camps de 5 jours sous tente. L'un à Saint-Philbert de Grand Lieu (du 9 au 13 juillet) pour les 6-8 ans avec des activités équestres. L'autre à Savenay (du 16 au 20 juillet) pour les 8-10 ans sur le thème des olympiades. **Rens. 02 40 31 09 42.**



Fête de rentrée

25 août

C'est désormais une tradition. Juste avant la rentrée, les habitants sont invités à se retrouver place Millénia pour partager une soirée. Un moment de détente et de convivialité en plein air, autour de grandes tablées, pour évoquer les vacances tout juste terminées et les projets à venir. Sur scène, le quartet nantais Proud Mary fera groover la soirée au rythme des plus grands artistes : Stevie Wonder, Mickaël Jackson, Prince... Une fois la nuit tombée, un feu d'artifice sera tiré pour finir l'été en beauté !

Samedi 25 août, place Millénia, repas et concert à partir de 20h ; spectacle pyrotechnique à 22h30. Gratuit.



©Sarah Cross

Sentiers de randonnée

Envie de parcourir Saint-Aignan de Grand Lieu à pied, à vélo ? Plus de 40 km de chemins nature balisés en jaune vous attendent pour randonner. Reste plus qu'à choisir parmi trois circuits. Le circuit de Pierre Aigüe de 8 km qui longe les rives du lac. Le circuit Les Halbrans de 16 km pour sillonner entre villages et hameaux. Le circuit de L'Hermitage de 18 km pour observer le patrimoine naturel et architectural. Le point de départ des trois circuits se situe à la fontaine Saint-Rachoux (derrière l'église). Vous pouvez télécharger la plaquette sur cheminsnature.fr ou bien en demander un exemplaire à l'accueil de la mairie.



Sorties seniors

12 juillet, 8 août et 13 septembre

Cap sur le port de La Turballe, situé dans la presqu'île guérandaise, pour prendre un bon bol d'air marin. Tel est le programme de la sortie seniors proposée le 12 juillet par le Centre communal d'action sociale de Saint-Aignan de Grand Lieu. Même principe le 8 août aux Moutiers-en-Retz. Le 13 septembre, changement de décor. Direction Cholet, la capitale du mouchoir, pour visiter le musée du textile et de la mode. Installé dans une ancienne et magnifique blanchisserie, ce musée retrace l'histoire du textile et de ses techniques, démonstrations sur métier à tisser à l'appui.

Sortie à La Turballe et aux Moutiers-en-Retz gratuites. Sortie à Cholet : 15€ pour les personnes imposables et 9€ pour les personnes non imposables

Sur réservation : 02 40 26 44 44.



©E. Lizambard



Carnet de balades

C'est un carnet à mettre entre toutes les mains tant il est riche en idées de sorties "nature" à entreprendre aux quatre coins du département. Dans la 19^e édition de ce "Carnet de balades" élaboré par Ecopole - le réseau de l'environnement de l'agglomération nantaise - Saint-Aignan de Grand Lieu figure en bonne place. **Carnet disponible à l'accueil de la mairie ou en téléchargement sur www.baladesenloireatlantique.fr**

Fermetures exceptionnelles

Médiathèque : le samedi en juillet et en août.

Espace Vie Locale : Du 6 au 19 août.

Maison de l'enfance : le 11 juillet et du 23 juillet au 17 août.

Maison des jeunes : le samedi en juillet et en août et du 13 au 17 août.

Retour en images



Pause bien-être

Les Aignonais construisent leur bien-être, ensemble ! 450 visiteurs se sont laissés séduire par la 4^e édition du Printemps des bons plans le 25 mars dernier. Stands, ateliers, conférences... tout était gratuit. L'occasion de s'initier à la risothérapie (le soin par le rire), au pilates, au yoga ; de rencontrer des spécialistes de naturopathie, d'aromathérapie ; de parler relooking, image de soi ; de s'offrir un massage du dos... et de repartir zen !



Musiciens en herbe

350 personnes sont venues assister à la représentation de La Dame du lac, le 7 avril, sur la scène de l'Héronnière. Ce conte musical, conçu par Valérie Le Trouher, professeur de l'école de musique, pour et avec ses élèves de premier cycle, s'inspirait des légendes bretonnes de Brocéliande. Élèves de second cycle et professeurs se tenaient à leurs côtés pour narrer l'histoire de la fée Viviane, de Merlin l'enchanteur, des chevaliers...



Déjeuner convivial

Près d'une centaine de septuagénaires et plus se sont retrouvés le 15 avril, salle de l'Héronnière, pour partager un repas en compagnie d'élus et de bénévoles du CCAS. L'occasion pour la municipalité de mettre à l'honneur ses aînés en leur offrant un moment convivial.



Rencontre intergénérationnelle

Les mamies du club Joie de vivre étaient aux anges le 15 mars dernier. Les Nounous du lac de Grand Lieu étaient venues leur rendre visite salle Madeleine-Huet accompagnées des enfants dont elles ont la charge. Une rencontre intergénérationnelle qui a donné lieu à de beaux moments de complicité comme celui entre Louisette, qui va sur ses 90 printemps, donnant le biberon à Louyana, tout juste 3 mois !



Comédie à succès

En donnant 8 représentations de la comédie "Le Camping des 2 vaches" la troupe de théâtre Simul'acte a fait un carton en mars dernier ! Plus de 1 600 spectateurs se sont pressés salle de l'Héronnière pour rire des mésaventures d'une famille ch'ti, d'une marquise, d'un chauffeur, d'un pèlerin, d'un épicier, d'une brésilienne, d'une agricultrice et de sa fille se croisant dans un modeste camping à la ferme.



Opération broyage

Fin mars, un broyeur de déchets verts est entré en action, parking du Grand Fief. Durant tout un après-midi, il a broyé gratuitement les déchets verts que les habitants ont apportés, soit neuf remorques au total. Objectif : valoriser ces déchets en produisant un broyat que chacun récupérerait pour l'utiliser ensuite comme compost ou paillage. Une action en faveur du développement durable, inscrite à l'Agenda 21 communal, et menée en partenariat avec Compostri et Nantes Métropole.

Rendez-vous à noter



du 25 mai
au 3 juin

Des activités à découvrir

Planifiée du 25 mai au 3 juin, la 2^e édition de la Semaine de découverte des loisirs est dédiée aux curieux. Sept jours durant, une vingtaine d'associations sportives, culturelles, de loisirs ouvrent leurs portes. Objectif : promouvoir leurs activités (observation, initiation...) et susciter de nouvelles adhésions pour la prochaine saison. Programme complet sur www.saint-aignan-grandlieu.fr



2 juin

20 ans d'ascension

L'association aignanaise d'escalade fête ses 20 ans le 2 juin avec l'ensemble de ses adhérents. Avec des effectifs en hausse (plus de 150 cette année et presque autant d'hommes que de femmes) ; des créneaux d'initiation, de perfectionnement et d'accès libre bien remplis ; une pratique en loisirs et en compétition ; des stages, des sorties pour s'exercer sur site naturel, Verti'Lac se porte bien. Elle prend part à la Semaine de découverte des loisirs.



2 juin

Gala musclé

Show en vue ! Samedi 2 juin, de 14h à 18h, le Catch club du Pays de Retz organise un gala dans le parc du presbytère (ou salle Polyvalente en cas de mauvais temps). Les adhérents du club, âgés de 6 à 56 ans, défilent sur le ring et enchaîneront les combats. Alliant performances sportives et performances théâtrales, le catch français est un véritable spectacle auquel le public est invité à prendre part.



2 juin

Un plateau pour le ballon rond

Samedi 2 juin, de 10h30 à 16h, le ballon rond sera à l'honneur stade Jean Bertin. Pas moins de 10 terrains de foot seront matérialisés pour que les jeunes joueurs de moins de 9 ans (U9) disputent par équipe de 5, la Journée nationale départementale (JND) du secteur 10 du district. Des centaines de Messi ou Griezmann en herbe sont attendus.

Des batailles meurtrières



© Raoul Berthelé - Ville de Toulouse, Archives municipales, 49Fi1078

Les avions font leur apparition dans le conflit.

La Première Guerre mondiale a cessé voilà tout juste 100 ans. Pour commémorer cet événement, le groupe Histoire « Sur les pas d'Amani » consacre une partie de ses recherches à la Grande Guerre et en signe un résumé dans chaque Mag'.

Entre 1915 et 1917, aucune avancée significative n'est réalisée par aucun des deux camps. La combinaison de tranchées, de nids de mitrailleuse, de fils de fer barbelés, et de tirs d'artillerie ont infligé de lourdes pertes aux attaquants. Parmi ces offensives, les plus coûteuses en hommes sont : la bataille de Passchendaele avec environ 600 000 morts ; la bataille de

Verdun avec plus de 700 000 morts ; la bataille de la Somme où les pertes excèdent le million.

Dans un effort pour sortir de l'impasse, ce front voit l'introduction de nouvelles technologies militaires : des gaz toxiques, des chars et des avions. L'offensive allemande du printemps 1918 est rendue possible par le retrait russe de la guerre et la clôture définitive du front de l'Est. Désormais sur un seul théâtre de la guerre, les armées allemandes gagnent environ 97 kilomètres à l'Ouest ce qui marque leur plus significative avancée. Faisant front à l'offensive du printemps, 4 Aignanaï ont trouvé la mort (voir ci-contre).

Zoom sur Georges Noé

Ce nom vous dit peut-être quelque chose ? C'est celui qui a été choisi pour dénommer une allée du côté du bois des Renardières lors d'un récent conseil municipal (novembre 2017). Une manière de rendre hommage à cet aviateur, mort pour la France, qui a séjourné à Saint-Aignan de Grand Lieu (son père était propriétaire du château du Brandais). Né le 16 septembre 1895 à Vieilleville, Georges Noé est incorporé en tant que soldat à l'âge de 19 ans (le 15 décembre 1914) alors qu'il est étudiant. Enregistré sous le numéro de matricule 3725, on apprend qu'il est grand

(1,81m), le visage longiligne, les cheveux châtain foncés, les yeux gris. Il gravit rapidement les échelons : caporal en juin 1915 ; caporal-fourrier en septembre 1916 ; sergent en janvier 1917 ; sous-lieutenant en octobre 1917. Blessé à plusieurs reprises (victime d'un éboulement, d'une intoxication par le gaz...), sa "belle conduite au feu" contre les Allemands lui vaut la Croix de guerre en septembre 1915. Il trouve la mort lors d'un combat aérien en service commandé sous le 251^e Régiment d'infanterie, le 26 septembre 1918, à Nancy, à tout juste 23 ans.



Morts pour la France

Pierre Frédéric Pineau

Né le 24 juillet 1881 à Saint-Aignan, fils de Frédéric et d'Anne Peneau. Cultivateur au Bois Cholet. Marié à Ariette Petiteau. Soldat du 64^e Régiment d'infanterie puis soldat 1^{ère} classe du 70^e Régiment d'infanterie. Décoré de la médaille militaire, de la croix de guerre avec étoile de bronze. Mort à 39 ans, tué à l'ennemi, à Mouilly, dans la Meuse.

Louis Marie Padiou

Né le 15 avril 1896 à Machecoul. Fils de Louis et de Reine Branchère. Domicilié à Pont Saint-Martin. Cultivateur. Soldat du 118^e Régiment d'infanterie. Mort à 19 ans, disparu à Mondidier dans la Somme le 27 mars 1918.

Henri Louis Marie Guillou

Né le 6 octobre 1882 à Saint-Aignan. Fils de Jean et de Marie Pineau de Frémieu. Marié en 1908 à Sainte-Luce à Eugénie Pauline Marie Neau. Soldat du 264^e Régiment d'infanterie. Mort à 36 ans, disparu à l'Allemand dans l'Aisne le 28 mai 1918. Inscrit au tableau spécial de la médaille militaire : « Bon soldat ayant toujours fait vaillamment... ».

Arsene Jules Auguste Douaud

Né le 21 juin 1897 à Saint-Aignan. Fils de Jules et d'Angèle Douaud. Cultivateurs à la Noé. Soldat du 77^e Régiment d'infanterie. Médaille militaire. Tué à l'ennemi à la côte 109 de la route de Gournay sur Aronde, commune de Ressons-sur-Matz, dans l'Oise, le 13 juin 1918.

Pierre Paul Baron

Né le 28 octobre 1879 à Santes, dans le Nord. Fils d'Augustin Joseph et de Virginie Joseph Dallennes. Marié à Annoeullin dans le Nord, le 27 septembre 1904 à Catherine Angélique Bernadette Rogeaux. Boucher. Adjudant du 40^e puis du 131^e Régiment d'infanterie. Mort à 38 ans, le 23 mars 1918, disparu au à Viry Noureuil, dans l'Aisne. Ce soldat du département du Nord n'a jamais eu de rapport avec la commune de Saint Aignan. Son inhumation s'est faite à Nantes et sa transcription à Saint-Aignan le 11 décembre 1920.

Été



Concert d'élèves
de l'école municipale
de musique
Mardi 5 juin, 20h
Espace Vie Locale, Gratuit

**Concerts
de l'ensemble vocal**
de l'école municipale
de musique
- « La Belle Hélène » (Offenbach)
Vendredi 8 juin, 20h30
Espace Vie Locale, Gratuit
- Ensemble de chant marin Oïco
et ensemble vocal de l'école
Vendredi 15 juin, 20h30
Espace Vie Locale, Gratuit

Les Mots melly malo
Séance de lecture
pour les 6 mois - 3 ans
animé par une professionnelle
franco-allemande.
**Mercredi 6 juin
à 9h30 et 10h30**
Médiathèque
Gratuit, sur réservation.

**Le Rendez-vous
des p'tites oreilles**
Séance de lecture à destination
des 4-8 ans
Mercredi 13 juin, à 16h30
Médiathèque
Gratuit, sur réservation.

Parlez-moi de...
Temps d'échanges informels
autour de la lecture animé
par une bibliothécaire.
Samedi 23 juin de 11h à 12h.
Médiathèque
Gratuit, sans inscription.



Fête des écoles
- Jules d'Herbauges :
Samedi 23 juin, de 9h à 18h
Parc du presbytère
- Saint-Pierre : défilé à partir de
11h, danses à partir de 14h
Dimanche 24 juin
Parc du presbytère

Gala de gym
**Samedi 30 juin,
à partir de 17h30**
Salle de la Pavelle

Rando
Le Cyclo club de Grand Lieu
organise une randonnée cyclo
(50, 70 ou 90 km), VTT (25, 35,
45 ou 55 km), marche (7, 10,
17 ou 20 km), course nature
(10 ou 20 km) ouvert à tous.
**Dimanche 9 septembre,
de 7h30 à 13h**
Départs libres de 7h30 à 9h30.
Départ groupé pour la course
nature à 9h.
Tarif : 5€, gratuit pour les -14 ans.
Ravitaillement, coupes, lots.
Rens. 06 47 78 71 98.

Vide grenier
Organisé par le Comité
de jumelage au profit
du Téléthon.
Tarif 12 € / 14 € avec table
et chaise (inscription jusqu'au
10 septembre).
**Dimanche 16 septembre,
de 8h à 18h**
Parking de la Pavelle (en
cas d'intempéries : salle
Polyvalente).
Réservation : 07 83 99 90 66.



Fissures sur les maisons

Des habitants de Saint-Aignan de Grand Lieu se sont manifestés en mairie pour signaler des fissures sur leur maison en raison de plusieurs épisodes successifs de sécheresse ces dernières années. La commune a donc entamé auprès de la préfecture une démarche de « demande de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle » pour que ce phénomène soit reconnu et que les réparations nécessaires puissent faire l'objet d'indemnisations par les assurances. Les personnes concernées par ce phénomène peuvent adresser un courrier en mairie, accompagné de photos et, éventuellement, d'un constat d'expertise, ce qui permettra de renforcer la démarche engagée par la commune.



Un 4° défibrillateur

Un quatrième défibrillateur a été installé ce printemps dans la commune. Il se situe au centre commercial, à l'angle de la supérette Utile et du cabinet comptable. En cas de malaise cardiaque, cet appareil peut sauver une vie. Toute personne, même non médecin, est autorisée à l'utiliser. Pour rappel, les trois autres défibrillateurs se trouvent : sous le porche des vestiaires du stade Jean Bertin ; salle de l'Héronnière, salle Madeleine Huet.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES
Maël BOISSON
22.12.2017

Cassandra BULTEAU
28.12.2017

Lyahna MALLET
29.12.2017

Élia CASANOVA
06.01.2018

Basile CHOTARD
10.01.2018

Rafaël GROSSEAU
17.01.2018

Alice ORIEUX
30.01.2018

Adrien GUEGUEIN
05.03.2018

Sasha BOUGIE
11.03.2018

Louis BEN BELLAL
17.03.2018

Louison LEDUC
02.04.2018

Lily-Rose RIGAUX
13.04.2018

MARIAGES
**Jean-Jacques
PUTTKAMER
et Sylvie JAVAUDIN**
24.03.2018

**Marie BOUGON
et Mélanie PUAUD**
31.03.2018

**Jonathan GABARET
et Sai Prashanthi RAMU**
14.04.2018

DÉCÈS
Sacha IZACARD
03.01.2018

Lucas IZACARD
03.01.2018

Joël PERRAUD
11.01.2018

**Gisèle CRUAUD,
veuve RONTARD**
16.01.2018

**Léone FAVREAU,
veuve MASSON**
07.03.2018

Jean-Pierre BOSSEAU
17.03.2018

**Marie-Thérèse CHÂTEAU,
veuve SAINT-LO**
18.04.2018

**Marie MOINARD,
épouse BROSSARD**
18.04.2018

André ORIEUX
20.04.2018

Tribune du groupe
de l'opposition

L'AÉROPORT
EST MAINTENU,
SAINT-AIGNAN
DE GRAND LIEU
CONTINUE À VIVRE...

Le 17 janvier dernier, le gouvernement a annoncé l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et de facto le maintien de l'aéroport Nantes-Atlantique sur notre commune. Une très large majorité d'Aignanaïses s'était exprimée lors de la consultation de juin 2016 et est déçue. Nous entendons, comprenons leur désarroi. Néanmoins, notre commune vivra et proposera des projets. Des projets, oui mais pas n'importe comment et pas à tout prix.

CONTINUEZ À VIVRE OUI,
MAIS PAS DIRECTEMENT
SOUS LES AVIONS !

Nous souscrivons pleinement à la création de la Maison des jeunes et au terrain de football. Le terrain de football synthétique doit voir le jour. Nous sommes pour ! Mais sommes contre sa localisation. Par ailleurs, la décision étatique de janvier dernier met un coup d'arrêt à la hausse (légère) de la population aignanaïse. Dès lors, le projet Maison des jeunes#2 aurait dû être revisité, redimensionné comme nous l'avons demandé en commission et conseil municipal. Or, la majorité s'entête à poursuivre le projet initial sans tenir compte de la nouvelle donne. Monsieur le Maire annonce dans la presse un plan P comme Protection des populations et riverains. La demande d'un couvre-feu a été votée, le conseil municipal estimant les nuisances aériennes telles qu'elles deviennent insupportables pour celles et ceux qui vivent quotidiennement sous les avions.

QU'EN PENSER ?

Étrange que de se vouloir protecteur des plus fragiles et construire des infrastructures pour notre jeunesse directement sous les aéronefs dont les rotations vont augmenter ! La majorité a-t-elle fait preuve d'enthousiasme en faveur du départ de l'aéroport sans élaborer de plan B ? Des terrains, en 10 ans, auraient dû être bloqués en amont de la décision en cas de non-transfert. Est-ce un manque de lucidité de la majorité ? Qu'en pensent les Aignanaïses(es) ?

Nouveau panneau d'information

Vous l'avez sûrement remarqué. Depuis ce printemps, un panneau d'information lumineux a été installé à l'entrée de la commune, devant le centre commercial. Vous y retrouvez des actualités, des suggestions d'activités, de sorties... A noter qu'il est possible de consulter ces informations en temps réel depuis son smartphone en téléchargeant l'application Cento Live (puis, entrez le code postal de la commune). Vous pouvez aussi retrouver des informations plus exhaustives sur le site internet : www.saint-aignan-grandlieu.fr



Peut-on brûler
des déchets verts ?

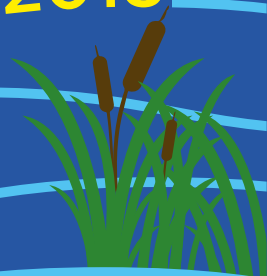
Un particulier n'a pas le droit de brûler de déchets verts à l'air libre dans son jardin car ils sont considérés comme des déchets ménagers. C'est strictement interdit par une circulaire de 2011, et ce, toute l'année. On entend par déchets verts : l'herbe issue de la tonte de pelouse ; les feuilles mortes ; les résidus d'égamage, de taille de haies et d'arbustes ; de débroussaillage ; les épiluchures... L'alternative consiste à déposer ses déchets verts en déchetterie ou bien à les utiliser en paillage ou en compost individuel.



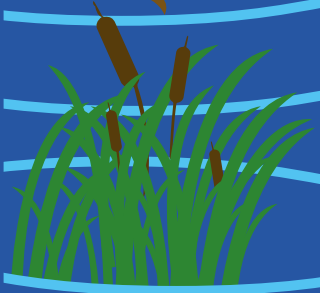
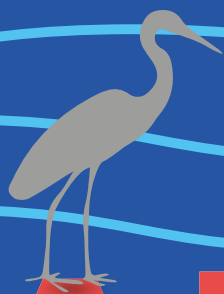
Fête

Samedi 30 juin

et dimanche 1^{er} juillet 2018



de Pierre



Aigüe

sur le site de Pierre Aigüe

à Saint-Aignan de Grand Lieu

balades en barque, contes sur l'eau, musiques...

Bar et restauration sur place

